

ACTIVITES

Au sein du département des Enseignements artistiques de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage, l'enseignant devra assurer les tâches suivantes :

1. Encadrement d'ateliers artistiques

Les ateliers, d'une durée de 1 à 5 journées successives, sont répartis de manière irrégulière au cours de l'année, en fonction de l'emploi du temps général des étudiants.

L'enseignant guidera les étudiants dans l'acquisition d'un regard critique et inventif sur le paysage. Il encouragera les propositions artistiques en lien étroit avec des contextes réels, en particulier dans des espaces extérieurs de toute nature (urbains et périurbains, ruraux, industriels...). Il apportera aux étudiants et à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage un regard singulier et tonifiant sur la question de l'*in situ*.

En mettant l'accent sur le processus de création, il développera en particulier :

- **le volume et l'expression graphique,**
- **l'installation,**
- **les pratiques mixtes et transversales.**

2. Cours ponctuels d'histoire de l'art et organisation de visites d'expositions

3. Participation à l'organisation et à l'encadrement de voyages pédagogiques

4. Suivi des mémoires et projets de fin d'étude

Encadrement des Mémoires de troisième année, qui s'inscrivent dans une pratique artistique tout en s'ouvrant largement aux autres disciplines enseignées à l'Ensp. Encadrement collégial des Projets de Fin d'Etude, qui affirment une position claire sur le projet de paysage.

5. Activités d'organisation et de coordination

L'enseignant devra participer à la coordination des Enseignements artistiques : programmation des ateliers, invitation d'intervenants, évaluations des étudiants. Il participera activement à la vie de l'école : réunions pédagogiques, réunions d'information, instances représentatives, jury du concours d'entrée, présentation de travaux d'étudiants, partenariats avec d'autres écoles et institutions...

PROFIL ET EXPERIENCE

- DNSEP ou formation équivalente à caractère artistique
- recherche personnelle en cours dans le champ de l'art contemporain, cohérente avec les missions et centres d'intérêt de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage

- expérience pédagogique, goût pour l'expérimentation et l'interdisciplinarité
 - qualités rédactionnelles, permettant l'encadrement de mémoires et la rédaction de commentaires pédagogiques
 - qualités relationnelles et forte aptitude pour le travail en équipe,
 - compétences de coordination et d'organisation
 - connaissance de l'art moderne et contemporain, familiarité avec les réseaux professionnels
 - maîtrise de l'anglais courant parlé et écrit
-

Le poste est ouvert à temps incomplet (50%) ; les obligations de service en « face à face élèves » sont de 192 heures équivalent TD pour une année universitaire.

Les conditions de rémunérations sont fixées en référence à la grille des maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole, selon l'expérience professionnelle.

La prise de poste est souhaitée pour le 1^{er} février 2018.

DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats transmettront leur dossier de candidature sous forme dématérialisée au plus tard le dimanche 17 décembre 2017 auprès de :

- Vincent Piveteau, Directeur, v.piveteau@ecole-paysage.fr
avec copie à :
- Olivier Marty, responsable du département des enseignements artistiques, o.marty@ecole-paysage.fr et
- Agnès Dross, cheffe du service des ressources humaines, a.dross@ecole-paysage.fr

ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur de L'ENSP
10, rue du Maréchal Joffre
78000 Versailles

Le dossier de candidature comportera une lettre de motivation, accompagnée :

- d'un C.V. avec photocopies des diplômes
- d'une documentation sur les travaux personnels : publications, expositions, collaborations...
- d'une présentation des expériences pédagogiques

Les candidats sélectionnés pour une audition seront convoqués au mois de janvier 2018.